



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Rapport sur la Commission de consolidation de la paix [10]

DECLARATION du Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 2009

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président, mon cher frère,

Je ne saurais trop vous dire combien je suis heureux de vous voir occuper le siège où j'étais moi-même assis au tournant du siècle. Sachez que l'UIP est disposée à vous apporter tout le soutien qui vous sera utile. Je vous souhaite un plein succès dans vos fonctions.

Je suis heureux d'être de retour devant cette auguste assemblée et de pouvoir prendre la parole devant vous au nom de l'Union interparlementaire dans le cadre de l'examen des travaux de la Commission de consolidation de la paix.

La promotion de la paix est au cœur du mandat de l'Union interparlementaire. Notre organisation est en effet fondée sur l'idée que les parlements et leurs membres ont une contribution essentielle à apporter à la consolidation de la paix et à la stabilité sociale.

C'est en effet au Parlement que les intérêts concurrents, voire contradictoires de la société sont débattus. C'est là aussi que sont scellés les accords concernant les politiques publiques et les priorités nationales. Un parlement pleinement représentatif qui dispose des pouvoirs requis pour légiférer et demander des comptes au gouvernement est, à de nombreux égards, la meilleure parade au conflit.

Lieu de rencontre des différentes composantes de la société, le Parlement joue un rôle déterminant dans le processus de réconciliation nationale, de tolérance politique et de consolidation de la paix au lendemain des conflits.

Malgré les progrès indéniables accomplis durant les dernières décennies, nombre de parlements de pays en développement, et en particulier de pays au sort d'un conflit, continuent à devoir affronter des difficultés immenses. Leurs capacités et leurs moyens sont bien trop limités pour qu'ils puissent fonctionner efficacement et promouvoir la démocratie.

L'UIP s'efforce d'aider ces parlements, de leur apporter un appui pratique et suivi et, partant, de les aider, sur le long-terme, à se muer en institutions crédibles, favorisant le consensus et offrant un lieu de débat ouvert et franc, et donc à mêmes de participer à la cicatrisation des plaies et de prévenir la résurgence de l'instabilité et de la discorde.

L'UIP travaille en collaboration étroite avec l'ONU dans le domaine de la résolution des conflits. Les deux Organisations ont un intérêt commun à voir des parlements dynamiques prendre forme, car ceux-ci sont essentiels pour recueillir l'adhésion des collectivités locales et donc pour mener à bien les opérations internationales dans les pays au sortir d'un conflit.

Je suis heureux que la Commission de consolidation de la paix soit de plus en plus attentive aux besoins des parlements dans les pays en difficulté où elle travaille et je me félicite qu'elle renforce sa coopération avec l'UIP.

D'après l'expérience de l'UIP, pour que les parlements de pays sortant d'un conflit fonctionnent correctement, le dialogue est absolument indispensable, en particulier pour que les partis de la majorité et de l'opposition puissent travailler ensemble. Le dialogue est indispensable pour leur permettre de fonder un projet commun basé sur la confiance et le respect mutuel.

C'est la raison pour laquelle l'UIP s'est lancée dans un projet de longue durée auprès du Parlement burundais, afin de l'aider à créer un cadre propice au dialogue, à l'édification de consensus et à une prise de décisions inclusive.

De même, l'UIP aide le Parlement de la Sierra Leone à jouer un véritable rôle dans le processus de réconciliation nationale et l'amorce d'un nouveau départ. En ce moment, elle l'aide à se doter d'un code qui réglera l'opposition parlementaire et encourage les parlementaires situés de part et d'autre de l'échiquier politique à travailler ensemble pour le bien commun.

Au Kenya, elle travaille avec le Parlement pour lui donner les moyens d'être au cœur des efforts visant à apporter durablement stabilité et développement aux Kenyans. Elle l'a aidé à parachever un programme de mise en œuvre de l'accord politique global et l'accompagne, étape après étape, dans sa réalisation.

L'UIP est par ailleurs en pourparlers avec la Commission de consolidation de la paix et le Parlement de la République centrafricaine. Au début du mois prochain, elle effectuera une mission sur place dans le cadre d'un projet de la Commission de consolidation de la paix, pour évaluer les besoins du Parlement et définir une stratégie pour l'appuyer dans ses efforts de développement et de consolidation sur le long terme.

Monsieur le Président,

Alors que nous débattons de la meilleure manière d'amener la paix et la stabilité aux pays en proie à des conflits, nous devons garder à l'esprit que l'une et l'autre ne sont possibles sans bonne volonté et sans réconciliation. Or, à tous égards, la démarche doit venir de l'intérieur. Elle exige la participation de tous, ce qui signifie nécessairement, la participation du Parlement.

Aussi voudrais-je, pour terminer, demander instamment à chacun d'entre vous d'apporter son plein appui aux parlements de ces pays, de respecter leur souveraineté tout en leur donnant les moyens de devenir des institutions véritablement représentatives, transparentes, accessibles et efficaces. C'est là l'un des investissements les plus fondamentaux que puisse faire la communauté internationale pour la consolidation de la paix et la reconstruction.

C'est aussi l'une des plus grandes contributions que l'UIP apporte à la paix et au développement dans un nombre croissant de pays et je vous invite encore une fois instamment à vous associer à son action pour bâtir un avenir plus radieux.

Je vous remercie.